Image not found or type unknown

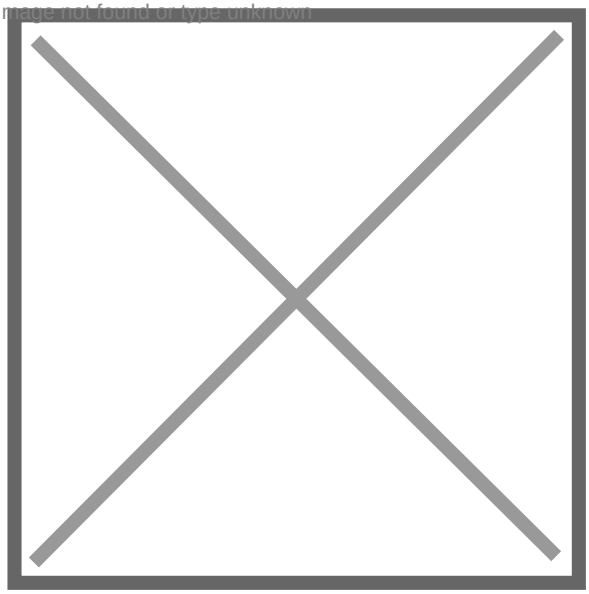

Organisation d'une soirée par une association

Par **Noune34**, le **19/11/2017** à **18:41**

Bonjour,

Lorsqu'une association souhaite organiser une soirée privée (réservée aux adhérents) à tickets (le participant paye une somme et à le droit à 4 boissons au cours de sa soirée) dans une discothèque ou un bar, cette première doit-elle faire des démarches administratives particulières ? Si l'association souhaite tenir le bar (servir aux participants les 4 boissons), doit-elle posséder une licence III ou IV ou bien la licence de l'infrastructure suffit-elle ?

Je vous remercie par avance pour votre aide

Bonne fin de journée !

Par **Visiteur**, le **19/11/2017** à **19:35**

Bsr
La licence de l'établissement OK je pense, mais je vous conseille de vous renseigner en mairie.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés